



A Solenis Company

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Divosan Forte VT6

Révision: 2024-01-12

Version: 08.2

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** Divosan Forte VT6

UFI: G6H4-90Q9-S001-WV24

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation du produit:

Produits « Nettoyage en place » (Cleaning in Place, CIP).

Désinfectant de surface.

pour la désinfection générale des surfaces

pour la désinfection des surfaces à contact alimentaire

Uniquement pour usage professionnel et industriel.

Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés.

##### Utilisations déconseillées:

#### SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs:

AISE\_SWED\_PW\_8b\_1

AISE\_SWED\_IS\_8b\_1

AISE\_SWED\_PW\_1\_1

AISE\_SWED\_PW\_4\_1

AISE\_SWED\_IS\_1\_1

AISE\_SWED\_IS\_4\_1

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

#### Coordonnées

Diversey France SAS

201, rue Carnot 94120 Fontenay sous Bois,

Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 52

E-mail: commandes.directparis@diversey.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

ORFILA (INRS) : 33 1 45 42 59 59.

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Peroxydes organiques, Type F (H242)

Corrosion cutanée, Catégorie 1A (H314)

Toxicité aiguë - Voie orale, Catégorie 4 (H302)

Toxicité aiguë - Voie cutanée, Catégorie 4 (H312)

Toxicité aiguë - Inhalation, Catégorie 4 (H332)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3 (H335)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (H410)

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 (H290)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement:** Danger.

Contient Peroxyde d'hydrogène (Hydrogen Peroxide), acide acétique (Acetic Acid), Acide peracétique (Peracetic Acid)

## Divosan Forte VT6

**Mentions de danger :**

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
 H290 - Peut être corrosif pour les métaux.  
 H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.  
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseils de prudence:**

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
 P260 - Ne pas respirer les vapeurs.  
 P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.  
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P411 - Stocker à une température ne dépassant pas 50 °C.

**2.3 Autres dangers**

Règlement (UE) 2019/1148 - précurseur d'explosif faisant l'objet de restrictions.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
Peroxyde d'hydrogène	231-765-0	7722-84-1	[6]	Liquides comburants, Catégorie 1 (H271) Corrosion cutanée, Catégorie 1A (H314) Toxicité aiguë - Voie orale, Catégorie 4 (H302) Toxicité aiguë - Inhalation, Catégorie 4 (H332) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3 (H335) Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (H412)		20-30
acide acétique	200-580-7	64-19-7	01-211947532 8-30	Liquides inflammables, Catégorie 3 (H226) Corrosion cutanée, Catégorie 1A (H314)		10-20
Acide peracétique	201-186-8	79-21-0	[6]	Peroxydes organiques, Type D (H242) Liquides inflammables, Catégorie 3 (H226) Corrosion cutanée, Catégorie 1A (H314) Toxicité aiguë - Voie orale, Catégorie 4 (H302) Toxicité aiguë - Voie cutanée, Catégorie 4 (H312) Toxicité aiguë - Inhalation, Catégorie 4 (H332) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3 (H335) Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1 M=1 (H400) Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 M=10 (H410)		10-20

**Limites de concentration spécifiques**

Peroxyde d'hydrogène:

- Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318) >= 8% > Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319) >= 5%
- Corrosion cutanée, Catégorie 1A (H314) >= 70% > Corrosion cutanée, Catégorie 1B (H314) >= 50% > Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315) >= 35%
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3 (H335) >= 35%

acide acétique:

- Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318) >= 25% > Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319) >= 10%
- Corrosion cutanée, Catégorie 1A (H314) >= 90% > Corrosion cutanée, Catégorie 1B (H314) >= 25% > Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315) >= 10%

Acide peracétique:

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3 (H335) >= 1%

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

ATE, si disponible(s), sont énumérées dans le section 11.

[6] exempté: produits biocides. Voir l'Article 15(2) du Règlement (CE) N°1907/2006.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16..

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Informations générales:**

Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures. Il est recommandé d'avoir un suivi médical au moins 48 heures après l'incident. En cas d'inconscience, allonger en position

**Divosan Forte VT6**

<b>Inhalation:</b>	latérale stable et appeler un médecin. Administrer de l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche ni le bouche-à-nez. Utiliser un respirateur manuel de type Ambu Bag ou un respirateur automatisé. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit pendant au moins 30 minutes. Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Ingestion:</b>	Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Garder tranquille. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.
<b>Protection individuelle des secouristes:</b>	Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Inhalation:</b>	Corrosif pour les voies respiratoires.
<b>Contact avec la peau:</b>	Provoque de graves brûlures.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Provoque des dégâts sévères ou irréversibles.
<b>Ingestion:</b>	L'ingestion peut conduire à un effet fortement caustique sur la bouche et la gorge avec un danger de perforation de l'oesophage ou de l'estomac.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Jet d'eau pulvérisée. Ne pas utiliser de CO<sub>2</sub>, de poudre d'extinction ou de mousse.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Refroidir les emballages dangereux avec de l'eau pulvérisée.

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation suffisante. Ne pas respirer les poussières ou les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Porter des gants appropriés.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Diluer avec une grande quantité d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Ne doit pas pénétrer dans le sol. Informer les autorités compétentes dans le cas où le produit pur atteindrait les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou souterraines ou le sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Assurer une ventilation suffisante. Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Absorber avec du sable sec ou un matériel inerte équivalent. Ne pas utiliser de textile, de la sciure, du papier ou d'autres matières inflammables (danger de combustion spontanée). Ne pas replacer les matières déversées dans leur récipient d'origine. Récupérer dans des récipients fermés et adaptés pour élimination.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Tenir à l'écart de la chaleur.

**Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:**

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver le visage, les mains

## Divosan Forte VT6

et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Protéger contre le gel. Conserver à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Conserver à une température ne dépassant pas 35 °C. Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

Seveso - Exigences du seuil minimal (tonnes): 50

Seveso - Exigences du seuil maximales (tonnes): 200

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur(s) à long terme	Valeur(s) à court terme
Peroxyde d'hydrogène	1 ppm 1.5 mg/m <sup>3</sup>	
acide acétique	10 ppm 25 mg/m <sup>3</sup>	20 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>

Valeurs limites biologiques, si disponible:

**Procédures de surveillance recommandées, si disponible:**

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

**valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC****Exposition humaine**

DNEL/DMEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
Peroxyde d'hydrogène	-	-	-	-
acide acétique	-	-	-	-
Acide peracétique	-	1.25	-	1.25

DNEL/DMEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
Peroxyde d'hydrogène	-	-	-	-
acide acétique	-	-	-	-
Acide peracétique	0.12 %	-	-	-

DNEL/DMEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
Peroxyde d'hydrogène	-	-	-	-
acide acétique	-	-	-	-
Acide peracétique	0.12 %	-	-	-

DNEL/DMEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
Peroxyde d'hydrogène	3	-	1.4	-
acide acétique	25	-	25	-
Acide peracétique	0.6	0.6	0.6	0.6

DNEL/DMEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
Peroxyde d'hydrogène	1.93	-	0.21	-
acide acétique	25	-	25	-

## Divosan Forte VT6

Acide peracétique	0.3	0.6	0.6	0.6
-------------------	-----	-----	-----	-----

**Exposition de l'environnement**

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
Peroxyde d'hydrogène	0.0126	0.0126	0.0138	4.66
acide acétique	3.058	0.3058	30.58	85
Acide peracétique	0.000224	0.000049	0.0016	0.051

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m <sup>3</sup> )
Peroxyde d'hydrogène	0.047	0.047	0.0023	-
acide acétique	11.36	1.136	0.47	-
Acide peracétique	0.00018	0.000015	0.320	-

**8.2 Contrôles de l'exposition**

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.

Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.

Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur :

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

**Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit non dilué :**

	SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Transfert et dilution automatiques	AISE_SWED_IS_8b_1	IS	PROC 8b	60	ERC4
Transfert et dilution automatiques	AISE_SWED_PW_8b_1	PW	PROC 8b	60	ERC8b

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage:**

Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 16321 / EN 166). L'utilisation d'un écran facial complet ou un autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la manipulation des emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire.

**Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration: > = 480 min Epaisseur du matériau: > = 0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: ≥ 30 min Epaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

**Protection du corps:**

Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 14605).

**Protection respiratoire:**

Si l'exposition aux particules liquides ou des éclaboussures ne peuvent être évitées, utiliser: demi-masque (FR 140) ou masque complet (EN 136) avec filtre à particules P2 (EN 143) En cas de ventilation insuffisante: masque complet (EN 136) avec filtre type ABEK-P2 (EN 14387) Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale. En concertation avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi. Des dispositifs d'application spécifiques peuvent être disponibles pour limiter l'exposition. Veuillez consulter la fiche technique pour voir les possibilités. Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle, si disponible.

**Contrôles de l'exposition de l'environnement:**

Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :

**Concentration maximale recommandée (%):** 2

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale.

**Contrôles organisationnels appropriés:** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

## Divosan Forte VT6

## Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit dilué :

	SWED	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Application automatique dans un système clos dédié	AISE_SWED_IS_1_1	IS	PROC 1	480	ERC4
Application automatique dans un système dédié	AISE_SWED_IS_4_1	IS	PROC 4	480	ERC8a
Application automatique dans un système clos dédié	AISE_SWED_PW_1_1	PW	PROC 1	480	ERC8a
Application automatique dans un système dédié	AISE_SWED_PW_4_1	PW	PROC 4	480	ERC8a

## Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Protection des mains:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Protection du corps:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Protection respiratoire:</b>	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement:** Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

	Méthode / remarque
<b>État physique:</b> Liquide	
<b>Couleur:</b> Limpide , Incolore	
<b>Odeur:</b> Non déterminé	
<b>Seuil olfactif:</b> Non applicable	
<b>Point de fusion/point de gel (°C)</b> -30	Non approprié pour la classification de ce produit
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)</b> Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphérique (hPa)
Peroxyde d'hydrogène	150.2	Méthode non fournie	
acide acétique	103	Méthode non fournie	
Acide peracétique	Pas de données disponibles		

	Méthode / remarque
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b> Non applicable aux liquides	
<b>Inflammabilité (liquide):</b> Non inflammable.	
<b>Point d'éclair (°C):</b> > 67 °C	coupelle fermée
<b>Supporte la combustion:</b> Non applicable. (Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)	
<b>Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité/d'explosivité (%):</b> Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Ingrédient(s)	Limite inférieure (% vol)	Limite supérieure (% vol)
acide acétique	4	17

	Méthode / remarque
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b> Non déterminé	
<b>Température de décomposition:</b> > 55 (°C) TDAA (Température de décomposition auto-accélérée)	
<b>pH:</b> =< 2 (pur)	ISO 4316
<b>pH dilué:</b> ≈ 3 (2 %)	ISO 4316
<b>Viscosité cinématique:</b> Non déterminé	
<b>Solubilité dans/miscibilité avec eau:</b> Complètement miscible	

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
Peroxyde d'hydrogène	1000	Méthode non fournie	20
acide acétique	Soluble	Méthode non fournie	
Acide peracétique	Pas de données disponibles		

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

## Divosan Forte VT6

**Pression de vapeur:** Non déterminé

**Méthode / remarque**

Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
Peroxyde d'hydrogène	214	Méthode non fournie	20
acide acétique	1500	Méthode non fournie	20
Acide peracétique	Pas de données disponibles		

**Densité relative:** ≈ 1.15 (20 °C)

**Densité de vapeur:** Pas de données disponibles.

**Caractéristiques des particules:** Pas de données disponibles.

**Méthode / remarque**

OECD 109 (EU A.3)

Non approprié pour la classification de ce produit

Non applicable aux liquides.

**9.2 Autres informations****9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique**

**Propriétés explosives:** Non-explosif.

**Propriétés comburantes:** Non comburant.

**Corrosion vis à vis des métaux:** Corrosif(ve)

Pertinence de la preuve

**9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune autre information pertinente disponible.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.4 Conditions à éviter**

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

**10.5 Matières incompatibles**

Peut être corrosif pour les métaux. Réagit avec les alcalins. Conserver à l'écart des produits contenant des agents de blanchiment chlorés ou des sulphites.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

oxygène.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Données sur le mélange:

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

**DL50 dermal** > 1000-2000

**Espèces** Rat

**Méthode** Pertinence de la preuve

**Toxicité aiguë par inhalation**

**CL50 (poussières/brouillards)** > **Méthode** Pertinence de la preuve

1-<5

**ATE(s) pertinentes, calculées:**

ATE - Voie orale (mg/kg): 1300

ATE - Par inhalation, brouillards (mg/l): 1.5

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:

**Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)	ATE Voie orale (mg/kg)
Peroxyde d'hydrogène	LD <sub>50</sub>	> 300-2000	Rat	Pertinence de la preuve		2100

## Divosan Forte VT6

acide acétique	LD <sub>50</sub>	3310	Rat	Pertinence de la preuve		Non établie
Acide peracétique	LD <sub>50</sub>	> 50-2000	Rat	La substance a été testée en solution aqueuse à 5 % OECD 401 (EU B.1)		3300

## Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)	ATE Voie cutanée (mg/kg)
Peroxyde d'hydrogène	LD <sub>50</sub>	> 2000	Lapin	La substance a été testée en solution aqueuse à 35 %		Non établie
acide acétique		Pas de données disponibles				Non établie
Acide peracétique	LD <sub>50</sub>	1147	Lapin	EPA OPP 81-2 La substance a été testée en solution aqueuse à 5 %		7300

## Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
Peroxyde d'hydrogène	LC <sub>0</sub>	Pas de mortalité observée (vapeur)	Rat	Méthode non fournie	4
acide acétique	LC <sub>50</sub>	> 40	Rat	Pertinence de la preuve	4
Acide peracétique	LC <sub>50</sub>	> 0.05-0.5 (poussières) (brouillard)	Rat	EPA OPP 81-3 La substance a été testée en solution aqueuse à 5 %	

## Toxicité d'inhalation aiguë, continu

Ingrédient(s)	ATE - inhalation, poussières (mg/l)	ATE - inhalation, brouillard (mg/l)	ATE - inhalation, vapeurs (mg/l)	ATE - inhalation, gaz (mg/l)
Peroxyde d'hydrogène	Non établie	Non établie	11	Non établie
acide acétique	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
Acide peracétique	Non établie	Non établie	4	Non établie

## Irritation et corrosivité

## Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
Peroxyde d'hydrogène	Corrosif(ve)	Lapin	Méthode non fournie	
acide acétique	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
Acide peracétique	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

## Irritation oculaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
Peroxyde d'hydrogène	Corrosif(ve)	Lapin	Méthode non fournie	
acide acétique	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
Acide peracétique	Corrosif(ve)	Lapin	Méthode non fournie	

## Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
Peroxyde d'hydrogène	Irritant pour les voies respiratoires		Méthode non fournie	
acide acétique	Pas de données disponibles			
Acide peracétique	Irritant pour les voies respiratoires	Rat	Méthode non fournie	

## Sensibilisation

## Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
Peroxyde d'hydrogène	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	
acide acétique	non sensibilisant		Méthode non fournie	

## Divosan Forte VT6

Acide peracétique	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / Buehler test	
-------------------	-------------------	------------------	----------------------------------	--

## Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
Peroxyde d'hydrogène	Pas de données disponibles			
acide acétique	Pas de données disponibles			
Acide peracétique	Pas de données disponibles			

## Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

## Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
Peroxyde d'hydrogène	Aucune preuve de mutagénicité	OECD 471 (EU B.12/13)	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie
acide acétique	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Pas de données disponibles	
Acide peracétique	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie

## Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
Peroxyde d'hydrogène	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs
acide acétique	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs
Acide peracétique	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs

## Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
Peroxyde d'hydrogène			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
acide acétique			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
Acide peracétique	NOAEL		200	Rat	Non connu		

## Toxicité par administration répétée

## Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
Peroxyde d'hydrogène	NOAEL	100	Souris	OECD 408 (EU B.26)	90	
acide acétique		Pas de données disponibles				
Acide peracétique	NOAEL	23.4	Rat	Pertinence de la preuve	90	Pas d'effets indésirables observés

## toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
Peroxyde d'hydrogène		Pas de données disponibles				
acide acétique		Pas de données disponibles				
Acide peracétique		Pas de données disponibles				

## toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
Peroxyde d'hydrogène	NOAEL	7	Souris	OECD 413 (EU B.29)	28	

## Divosan Forte VT6

acide acétique		Pas de données disponibles				
Acide peracétique		Pas de données disponibles				

## Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
Peroxyde d'hydrogène			Pas de données disponibles					
acide acétique			Pas de données disponibles					
Acide peracétique			Pas de données disponibles					

## STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
Peroxyde d'hydrogène	Pas de données disponibles
acide acétique	Pas de données disponibles
Acide peracétique	Non applicable

## STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
Peroxyde d'hydrogène	Pas de données disponibles
acide acétique	Pas de données disponibles
Acide peracétique	Pas de données disponibles

## Risque d'aspiration

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3.

## Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

## 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien - Résultats pour l'humain, si disponible:

## 11.2.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible.

**SECTION 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:

## Toxicité aquatique à court terme

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
Peroxyde d'hydrogène	LC <sub>50</sub>	16.4	<i>Pimephales promelas</i>	EPA-OPPTS 850.1075	96
acide acétique	LC <sub>50</sub>	75	<i>Lepomis macrochirus</i>	Méthode non communiquée	96
Acide peracétique	LC <sub>50</sub>	13	<i>Poisson</i>	OCDE 203, semi statique	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
Peroxyde d'hydrogène	EC <sub>50</sub>	2.4	<i>Daphnia pulex</i>	Méthode non communiquée	48
acide acétique	EC <sub>50</sub>	95	<i>Daphnia</i>	Méthode non	24

## Divosan Forte VT6

			<i>magna Straus</i>	communiquée	
Acide peracétique	EC <sub>50</sub>	0.73-3.3	<i>Daphnia magna Straus</i>	OECD 202 (EU C.2)	48

## Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
Peroxyde d'hydrogène	EC <sub>50</sub>	1.38	<i>Skeletonema costatum (marine)</i>	OECD 201 (EU C.3)	72
acide acétique	EC <sub>50</sub>	300.82	<i>Not specified</i>	Méthode non communiquée	72
Acide peracétique		Pas de données disponibles			available EC50 values seem to be product level (5% + 20% H2O2)

## Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
Peroxyde d'hydrogène	ErC <sub>50</sub>	1.38	<i>Skeletonema costatum</i>	Méthode non communiquée	72
acide acétique		Pas de données disponibles			
Acide peracétique		Pas de données disponibles			

## Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
Peroxyde d'hydrogène	EC <sub>50</sub>	466	<i>Boues activées</i>	Méthode non communiquée	
acide acétique	EC <sub>10</sub>	1000	<i>Pseudomonas</i>	Méthode non communiquée	0.5 heure(s)
Acide peracétique		Pas de données disponibles			

## Toxicité aquatique à long terme

## Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
Peroxyde d'hydrogène	NOEC	4.3	<i>Pimephales promelas</i>	Méthode non communiquée	96 heure(s)	
acide acétique		Pas de données disponibles				
Acide peracétique	NOEC	0.00094	<i>Brachydanio rerio</i>	OECD 210	33 jour(s)	

## Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
Peroxyde d'hydrogène	NOEC	1	<i>Daphnia pulex</i>	Méthode non communiquée	48 heure(s)	
acide acétique		Pas de données disponibles				
Acide peracétique	NOEC	0.0121	<i>Daphnia magna</i>	Méthode non communiquée	33 jour(s)	

## Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sédiment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
Peroxyde d'hydrogène		Pas de données disponibles				

## Divosan Forte VT6

acide acétique		Pas de données disponibles				
Acide peracétique		Pas de données disponibles				

**Toxicité terrestre**

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
Peroxyde d'hydrogène		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
Peroxyde d'hydrogène		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
Peroxyde d'hydrogène		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
Peroxyde d'hydrogène		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
Peroxyde d'hydrogène		Pas de données disponibles				

**12.2 Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique**

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Temps de demi-vie	Méthode	Evaluation	Remarque
Peroxyde d'hydrogène	24 heure(s)	Méthode non communiquée	Radical OH	

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Ingrédient(s)	Temps de demi-vie dans l'eau fraîche	Méthode	Evaluation	Remarque
Peroxyde d'hydrogène	Pas de données disponibles			

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Ingrédient(s)	Type	Temps de demi-vie	Méthode	Evaluation	Remarque
Peroxyde d'hydrogène		Pas de données disponibles			

**Biodégradation**

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
Peroxyde d'hydrogène	Boues activées, aérobie	Analyse spécifique (dégradation primaire)	> 50 % en < 1 jours(s)		Non applicable (substance inorganique)
acide acétique	Boues activées, aérobie		96% en 20 jours(s)		Facilement biodégradable
Acide peracétique				Méthode non	Facilement biodégradable

## Divosan Forte VT6

				communiquée	
--	--	--	--	-------------	--

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Ingrédient(s)	Moyens & types	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
Peroxyde d'hydrogène					Pas de données disponibles

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

Ingrédient(s)	Moyens & types	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
Peroxyde d'hydrogène					Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
Peroxyde d'hydrogène	-1.57		Pas de bioaccumulation prévue	
acide acétique	-0.17	Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	
Acide peracétique	Pas de données disponibles		Non pertinent, pas de bioaccumulation	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
Peroxyde d'hydrogène	1.4		QSAR	Faible potentiel de bioaccumulation	
acide acétique	3.16		Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	
Acide peracétique	Pas de données disponibles				

### 12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coefficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/sédiments	Evaluation
Peroxyde d'hydrogène	2				Mobile dans le sol
acide acétique	Pas de données disponibles				Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau
Acide peracétique	Pas de données disponibles				Mobile dans un environnement aqueux

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien - Effets sur l'environnement, si disponible:

### 12.7 Autres effets néfastes

Pas d'effets néfastes connus.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés:

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

Le code européen des déchets:

16 09 03\* - peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène.

Emballages vides

Recommandation:

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

Produits de nettoyage appropriés:

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

## Divosan Forte VT6

**Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:** 3109**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Peroxyde organique de type F, liquide (acide péracétique)

Organic peroxide type F, liquid (peroxyacetic acid)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:****Classe de danger pour le transport (et risques subsidiaires):** 5.2(8)**14.4 Groupe d'emballage:** -**14.5 Dangers pour l'environnement:****Dangereux pour l'environnement:** Oui**Polluant marin:** Oui**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

Température de contrôle Non applicable.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:** Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.**Autres informations applicables:****ADR****Code de classification:** P1**Code de restriction en tunnels:** (D)**Numéro d'identification du danger:** 539**IMO/IMDG****No EmS:** F-J, S-R

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG  
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange****Règlements UE:**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents
- Règlement (UE) No 528/2012 relatif aux produits biocides
- Règlement (UE) 2019/1148 - précurseurs d'explosifs
- les substances identifiées comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605
- Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
- Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

**Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement):** Non applicable.**Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004**

désinfectants

**Seveso - Classification:** P6b - SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES**Installations classées:**

Rubrique(s):

1436 Liquides de point éclair compris entre 60°C et 93°C.

4422 Peroxydes organiques type E ou type F.

4510 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

Substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles, si disponible:

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

**SECTION 16: Autres informations**

**Divosan Forte VT6**

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Code FDS:** MSDS3647**Version:** 08.2**Révision:** 2024-01-12**Raison de la révision:**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, 8

**Procédure de classification**

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

**Abréviations et acronymes:**

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- CE50 - concentration efficace, 50%
- ERC - Catégories de rejet dans l'environnement
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- CL50 - concentration létale, 50%
- LCS - Étape du cycle de vie
- DL50 - dose létale, 50%
- DSENO - Dose sans effet nocif observé
- DSEO - Dose sans effet observé
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- PROC - Catégories de processus
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
- H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H312 - Nocif par contact cutané.
- H332 - Nocif par inhalation.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**